

# Du grain à moudre d'ici 2020

Global Chance

négaWatt

## 1. Potentiels et objectifs

A l'issue du tour d'horizon des grands secteurs socio économiques français effectué dans la deuxième partie de ce document, le tableau des perspectives s'éclaircit considérablement. Alors que la consommation d'électricité de la France est supposée continuer à croître inexorablement au cours de la décennie qui vient, à un rythme certes plus faible qu'au cours des décennies précédentes, mais cependant encore significatif (+110 TWh dans le scénario DGEMP 2008 et encore +11 TWh dans le scénario Post Grenelle de la DGEC), il paraît parfaitement possible, dans de bonnes conditions économiques et, qui plus est, à coût souvent négatif pour la collectivité et les consommateurs, de la voir se réduire nettement à l'horizon 2020 sans pour autant effectuer de transferts vers d'autres énergies.

Le cumul des économies d'électricité des différents secteurs pourrait atteindre plus de 80 TWh et 19 % de la consommation finale d'électricité de 2007, dont 60 TWh dans le résidentiel tertiaire et 20 dans l'industrie. L'économie d'énergie primaire atteindrait 21 Mtep, dont une partie en provenance de combustibles fossiles.

Les nouveaux placements et substitution d'électricité dans l'industrie que nous avons estimés à 7 TWh en 2020 ne procurent qu'une économie d'énergie primaire très modeste de 0,3 Mtep<sup>1</sup>. Les nouveaux placements et substitution d'électricité dans les transports, qu'on peut estimer à 5 TWh en 2020 hors pénétration du véhicule électrique (12,3 en 2030<sup>2</sup>), procureraient une économie d'énergie primaire (pétrole) de 3,2 Mtep. Par contre, l'introduction massive de véhicules électriques dans le parc automobile (1 million de véhicules en 2020, 4 millions en 2030) augmenterait la consommation d'électricité du secteur de 3,5 TWh sans améliorer sensiblement le bilan primaire (0,35 Mtep d'économie de pétrole en 2020).

Les priorités d'action qui se dégagent sont donc les suivantes :

- Les économies d'électricité spécifique dans le résidentiel-tertiaire et l'industrie qui représentent à elles seules 70 % des économies d'électricité envisageables à l'horizon 2020.
- Les économies d'électricité dans les usages thermiques existants (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson) et surtout le coup d'arrêt indispensable à la poursuite de l'équipement de chauffage à effet joule dans le neuf.
- Les transferts de mode de transport de passagers et de marchandises vers les transports guidés qui, pour une faible augmentation des consommations d'électricité, permettent des économies de pétrole importantes.

## 2. Coûts, inégalités, pouvoir d'achat et précarité énergétique

Le renchérissement constant et rapide des coûts d'investissement des centrales électriques (en particulier de la filière nucléaire), et des coûts du combustible, en particulier des combustibles fossiles (mais aussi de l'uranium), associé à la raréfaction des ressources laisse présager d'un renchérissement durable des coûts de l'électricité. Cette tendance à l'augmentation des prix au consommateur est déjà amorcée en France, tant pour la fourniture que pour le transport de l'électricité<sup>3</sup>.

Par ailleurs, la question de la précarité énergétique est particulièrement aiguë dans le domaine de l'électricité.

1 - Voir tableau 4 du chapitre industrie.

2 - Voir tableau 4 du chapitre transports.

3 - La demande du précédent président d'EdF, en pleine crise économique, d'une augmentation de 20% des tarifs en trois ans est l'illustration de cette tendance forte à la hausse.

Le développement quasi forcé du chauffage électrique, y compris dans les logements sociaux, ainsi que sa prolifération dans les logements des ménages à bas revenus entraîne pour les consommateurs les plus pauvres un accroissement des dépenses mais aussi des impayés, souvent compensés par les aides sociales qui devraient avoir bien d'autres utilisations.

L'exonération de la taxe carbone récemment décidée pour la consommation d'électricité risque de renforcer encore l'utilisation du chauffage électrique, surtout chez les ménages à bas revenus et à logement précaire. Non seulement c'est une solution chère, mais en plus le chauffage électrique réclame une fourniture d'électricité « de pointe » (forte demande d'électricité en période de froid et aux heures de grande consommation) qui est produite majoritairement par des centrales électriques à combustibles fossiles. Dans le cadre du marché européen de l'électricité, cette électricité de pointe est en grande partie importée et le chauffage électrique est la cause de fortes émissions de gaz carbonique, le principal gaz à effet de serre, et donc un facteur d'aggravation du changement climatique<sup>4</sup>.

### 3. Politiques européenne et nationale

A titre indicatif et bien entendu non exhaustif, les mesures suivantes devraient être prises :

#### *Politique européenne*

Du côté de la politique européenne, l'effort doit porter sur quelques points essentiels :

- Rendre l'objectif « 20 % efficacité énergétique » contraignant pour l'Union européenne et l'ensemble des pays membres. Cet objectif étant défini par rapport au scénario tendanciel, il ne paraît pas indispensable d'effectuer un « partage des efforts » entre les pays membres.
- Poursuivre la politique de standards de performance énergétique, surtout pour les appareils consommateurs d'électricité en renforçant régulièrement les exigences de la Directive Ecodesign. Cette politique de standards devrait s'orienter vers une définition des en termes de consommation absolue (pour lutter contre l'accroissement des tailles qui « annule » les économies réalisées par l'augmentation de l'efficacité).
- Veiller avec la plus grande rigueur à l'application par les États membres de la Directive sur l'Efficacité énergétique et les Services énergétiques et en particulier à la qualité des Plans d'action nationaux pour l'efficacité énergétique (PNAEE), à la réalité de leur mise en œuvre et à leur prise en compte des économies d'électricité.
- Renforcer le soutien aux initiatives institutionnelles par un nouveau programme de grande amplitude d'aide à la création et au fonctionnement des « Agences locales de l'énergie ».
- Introduire au niveau européen l'obligation pour les fournisseurs d'électricité et de gaz (énergies de réseau avec contact direct entre le fournisseur et le consommateur via la facture) de réaliser des économies d'énergie, 50 % devant porter sur l'énergie qu'ils fournissent et 50 % étant dirigés vers les ménages à bas revenus.
- Apporter une aide pour accroître le nombre de projets d'efficacité énergétique financés par le FEDER (fonds structurels)<sup>5</sup>.
- Contrôler strictement, voire interdire, la publicité des fournisseurs d'énergie, ainsi que les publicités sur les appareils électriques basées sur la puissance (qui fait croire que toujours plus de puissance est un avantage).

#### *Politique nationale*

- Réforme nécessaire du système des certificats d'économies d'énergie avec simplification des procédures, augmentation notable du niveau des obligations, notamment pour l'électricité (d'un facteur 5 à 10), des obligations à 50 % sur l'énergie vendue par le fournisseur concerné et 50 % en direction des ménages à bas revenus, création d'un fonds public d'achat des certificats aux non obligés, augmentation du niveau des pénalités en cas de non respect de l'obligation.
- Interdiction du chauffage électrique par effet joule dans tous les bâtiments neufs.
- Application du crédit d'impôt pour l'acquisition d'équipements et d'appareils de classe A++.
- Soutien renforcé, via l'ADEME, à la création des Agences locales de l'énergie.
- Généralisation à l'ensemble du territoire national, du « Conseil Énergie Intercommunal Partagé » pour toutes les petites communes.
- Programme de rénovation pour le remplacement du chauffage électrique à effet joule.
- Organisation d'un système de subventions pour le remplacement des appareils « énergivores » par des appareils performants pour les ménages à bas revenus (associés éventuellement à un système de micro-crédit, sur l'exemple allemand que nous avons cité).
- Clarification du cadre législatif et réglementaire des « Contrats de performance énergétique » (CPE) afin de faciliter l'utilisation de tels contrats dans les secteurs des bâtiments publics et du logement social.

4 - Voir en particulier le Cahier de Global chance n° 25, « Nucléaire : la grande illusion », page 18.

5 - Le 5 mai 2009, le Conseil européen a définitivement adopté la modification du règlement des fonds structurels en ce qui concerne l'éligibilité de l'efficacité énergétique aux fonds FEDER.

- Et que le secteur public et au premier chef les services de l'État, comme les y engage la Directive « Efficacité », se montrent exemplaires à la fois dans un comportement économe, mais aussi par une politique systématique d'achat d'équipements et d'appareils performants (public procurement) et la lutte contre les gaspillages d'électricité notamment.

## 4. Du citoyen aux partenaires

### *Du consommateur à l'acteur*

L'importance démontrée des actions sur la demande doit mettre fin à l'usurpation des responsabilités énergétiques par les « compagnies énergétiques » qui contrôlent la production, le transport et la distribution d'énergie et tout particulièrement de l'électricité. Chaque usager, entreprise, collectivité locale, ménage, ne doit plus être seulement consommateur d'énergie mais directement partie prenante de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une « politique des services énergétiques ». La réappropriation de la question énergétique par les citoyens doit se traduire dans les faits.

D'autre part, la consommation d'électricité, qui se concentre pour les deux tiers dans les secteurs résidentiel et tertiaire, est consacrée à des usages sur lesquels les consommateurs eux-mêmes, à tous les niveaux de responsabilités, peuvent intervenir assez facilement. Cette intervention se manifeste soit directement par le comportement d'usage (réduction des gaspillages, modification des besoins) et le comportement d'achat (appareils et équipements), soit indirectement via les politiques de promotion et d'incitation des collectivités locales et territoriales et du gouvernement.

Chaque citoyen a donc une « marge de manœuvre » importante, soit sur sa propre consommation, soit du fait de ses responsabilités professionnelles ou sociales, soit par une action politique directe (programme des partis politiques, décisions gouvernementales ou parlementaires), soit par son action militante et son vote aux différentes élections (municipalité, région, parlement, présidence de la République...).

### *Mobiliser les partenaires*

Outre le rôle fondamental que peut jouer le citoyen et le ménage, un élément décisif d'une action à grande échelle est la mobilisation des partenaires afin que chacun, à son niveau de responsabilités, agisse dans le même sens :

- Associations de défense de l'environnement.
- Associations de consommateurs.
- Associations de soutien aux plus démunis (logement, etc.).
- Syndicats ouvriers.
- Associations et syndicats professionnels (en particulier des prescripteurs : architectes, ingénieurs...).
- Agences, délégations, équipes territoriales et locales, Points info énergie...
- Fondations.
- Collectivités locales et territoriales (communes, pays, agglomérations, département, région).
- Partis politiques.
- Parlement.
- Entreprises (notamment tertiaires) consommatrices.
- Entreprises fabricant et diffusant des appareils et équipements.
- Entreprises de distribution et de vente de ces appareils.
- Banques et organismes financiers qui peuvent agir comme toute entreprise au sein même de l'entreprise, qui peuvent avoir des actions auprès de leurs clients et qui peuvent également créer des outils financiers appropriés en soutien aux économies d'électricité.
- Entreprises énergétiques, tout au moins celles qui comprendront que, dans leur propre intérêt, elles doivent devenir (véritablement) des entreprises de services énergétiques pour la consommation de l'électricité qu'elles produisent, transportent, distribuent.

## 5. Quelques idées pour l'action

En plus de tous les gestes de comportement et de sobriété qui peuvent être effectués à titre individuel, les exemples que nous avons cités, ainsi que d'autres, donnent quelques pistes d'action intéressantes :

- a) Les achats groupés pour des équipements performants : ces achats permettent souvent des baisses de prix qui permettent de compenser le surcoût éventuel. Ils peuvent être organisés à différents niveaux, suivant des systèmes coopératifs.
- b) Le système de « bons d'achat » avec remboursement sur la facture (ou sur un compte) qui peuvent être organisés par une société qui a un lien contractuel avec le consommateur. Par exemple, une régie d'électricité distribue un bon à chaque client pour l'achat d'un réfrigérateur performant. La valeur du bon corres-

pond à la différence de prix entre un réfrigérateur A++ et un réfrigérateur de classe moyenne. Lorsque le client achète un réfrigérateur, il paye le prix du réfrigérateur « moyen » et reçoit un réfrigérateur A++ en échange du bon (et de son ancien réfrigérateur). Le distributeur se fait rembourser les bons par la société émettrice et celle-ci se rembourse de façon échelonnée sur la facture d'électricité (le montant du remboursement correspondant à peu près au gain réalisé par le consommateur du fait de son changement d'appareil). Une telle méthode ne se limite pas aux compagnies d'électricité (pour qui c'est une bonne façon d'attirer de nouveaux clients) : elle peut être appliquée par une banque vis-à-vis de ses clients, par une compagnie fournisseur de gaz, ou d'eau, etc.

d) Des systèmes de micro-crédit peuvent être développés pour l'achat d'appareils performants, ainsi que des « fonds petits travaux » à l'instar d'initiatives déjà expérimentées pour lutter contre la précarité énergétique.

## 6. Sites et ouvrages

### *Les sites à visiter*

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**AITF** : Association des ingénieurs territoriaux de France - [www.aitf.asso.fr](http://www.aitf.asso.fr)

**AIE** : Agence internationale de l'énergie - [www.iea.org](http://www.iea.org)

**ANAH** : Agence nationale de l'habitat - [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

**ATEE** : Association technique énergie environnement - [www.atee.fr](http://www.atee.fr)

**ENERGIE-CITES** : Association d'autorités locales européennes pour le développement durable - [www.energie-cites.eu](http://www.energie-cites.eu)

**ENERTECH** : cabinet Olivier Sidler - [www.enertech.fr](http://www.enertech.fr)

**FLAME** : Fédération pour les agences locales de maîtrise de l'énergie - [www.federation-flame.org](http://www.federation-flame.org)

**GLOBAL CHANCE** : Association d'expertise indépendante sur énergie et gaz à effet de serre - [www.global-chance.org](http://www.global-chance.org)

**MEEDDEM** : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

**NEGAWATT** : Association proposant une démarche et un scénario fondés sur trois piliers : sobriété individuelle et collective, efficacité énergétique, production d'énergie par les renouvelables - [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

**TOPTEN** : Guide d'achat recensant les produits les plus économes - [www.guide-topten.com](http://www.guide-topten.com) et [www.topten.info](http://www.topten.info)

**UNION EUROPÉENNE** : [www.europa.eu](http://www.europa.eu)

### *Les ouvrages à consulter*

#### **FACTEUR 4**

Ernst von WEIZSÄCHER, Amory B. LOVINS et L. Hunter LOVINS - Editions Terre Vivante – 2000.

#### **LA MAISON DES NEGAWATTS**

Stéphane BEDEL, Thierry SALOMON - Editions Terre Vivante – 2001)

#### **SO WATT ?**

Benjamin DESSUS, Hélène GASSIN - Editions de l'Aube – 2004.

#### **FRAICHEUR SANS CLIM'**

Thierry SALOMON, Claude AUBERT - Editions Terre Vivante – 2004.

#### **LE GUIDE DES ECONOMIES D'ENERGIE**

(voir en particulier le chapitre « Combattre le glouton électrique »).

Patrick PIRO - Editions Terre Vivante - 2009.

Enfin, signalons que le dernier livre d'Al GORE,

« **OUR CHOICE - A PLAN TO SOLVE THE CLIMATE CRISIS** » – Melcher Media, novembre 2009, actuellement en version anglaise, consacre plusieurs passages aux économies d'électricité.